

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 octobre 2023

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le lundi 9 octobre 2023 à 18h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

| | |
|--|--|
| <p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 2 octobre 2023 ;</p> | <p>L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p>Présents : MM - William AUBERT - Elyette BOYREL - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Guillaume JOUVE - Serge JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE - Laura MONNIER - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Chantal TRAN -</p> <p>Excusés : MM -- Michel BOYER - Jérôme GUEY -</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p> |
|--|--|

Ordre du jour :

- 1) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 en date 01^{er} janvier 2024 – passage au référentiel M57 ;
- 2) Convention de partenariat entre l'association Ovalie Berg Coiron Helvie et la commune de LUSSAS ;
- 3) Règlement intérieur de la bibliothèque de proximité de LUSSAS ;
- 4) Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonie » ;
- 5) Questions diverses ;

- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 en date 01^{er} janvier 2024 – passage au référentiel M57;

L'assemblée délibérante approuve l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget principal et les budgets annexes administratifs de la commune à partir de l'exercice 2024.

- Convention de partenariat entre l'association Ovalie Berg Coiron Helvie et la commune de LUSSAS;

Le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Ovalie Berg et Coiron Helvie a été approuvée par les membres du Conseil pour un montant de 28€ par adhérent.

- Règlement intérieur de la bibliothèque de proximité de LUSSAS ;

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la bibliothèque de proximité de LUSSAS applicable à compter du 01^{er} janvier 2024. Ce règlement fixe les règles en matière d'inscriptions, de prêts et des conditions de consultations d'Internet.

- Dépenses à imputer au compte 632 « fêtes et cérémonie »;

L'assemblée délibérante approuve la délibération qui fixe toutes les dépenses imputables au compte 6232.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30.